

Allocation Adultes Handicapés



Pour qui?

Toute personne de plus de 20 ans (16 ans sous conditions) présentant un handicap. Il faut cependant que la commission évalue un taux d'incapacité supérieur à 50% pour que l'aide soit versée.



Quelle Démarche?

Un formulaire de demande est à compléter (Cerfa n°13788*01) accompagné d'un certificat médical et à adresser à la MDPH.

**Nouveau formulaire prochainement disponible*

L'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) est une aide financière qui permet sous certaines conditions (âge, incapacités, ressources) d'assurer aux personnes en situation de handicap un revenu minimum.



Quel montant?

Le montant de l'allocation est revalorisé régulièrement. Il est de 810,40 € au 1^{er} Juin 2017. Cette aide est cependant cumulable avec d'autres, sous conditions (Majoration vie autonome, complément de ressources, invalidité)



A qui s'adresser?

La Maison départementale des personnes handicapées de votre département. L'allocation est versée par votre organisme de prestations familiales (CAF, MSA)